

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

Six milliards de surplus dans les caisses

La Presse Canadienne

MONTREAL — Selon les résultats d'une étude actuarielle indépendante dont Radio-Canada a obtenu copie, la caisse du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) aurait généré un surplus qui dépasserait 6 milliards \$.

Un surplus que les retraités voudraient bien récupérer, eux qui réclament depuis des années la ré-

troactivité sur l'indexation de leurs rentes.

Ils sont environ 800 000 retraités du secteur public, fonctionnaires, enseignants ou encore infirmières. Certains sont déjà retraités, d'autres prendront bientôt leur retraite. Ils ont perdu l'indexation de leur prestation lors des compressions du gouvernement Lévesque, en 1982. Leur retraite s'élève en moyenne à 15 000 \$ par année.

«Au début de la retraite, la perte de pouvoir d'achat, on ne la sent pas vraiment. On commence à paniquer quand on voit le coût des taxes augmenter, le coût des loyers augmenter et le coût de l'électricité augmenter», a affirmé à Radio-Canada le retraité de la fonction publique, Robert De Bloies.

Leur pension est partiellement indexée depuis l'an 2000, mais ils réclament aujourd'hui une correction pour les années perdues.

Selon Luc Vallerand, directeur général de l'Association québécoise des retraités du public et du parapublic, il en coûterait 4 milliards \$ pour la réindexation des pensions pour la période 1982 à 1999. Ce montant, les retraités croient l'avoir trouvé dans les coffres de leur régime de retraite, celui des employés du gouvernement.

Selon l'étude actuarielle indépendante commandée par les retraités pour appuyer leur démarche, il y aurait un imposant surplus dans la caisse du régime

de retraite d'employés de l'État qui se chiffrerait autour de 6 milliards \$. Le Conseil du trésor du Québec, qui a pris connaissance de cette étude actuarielle, aurait accrédité les chiffres.

Les retraités du public réclament l'indexation de leur prestation, perdue en 1982

«Il est important que l'existence vraisemblable de ce surplus soit portée à l'attention des décideurs publics, a fait savoir M. Vallerand dans un courriel transmis à *La Presse Canadienne*. Il est légitime de se demander si une partie de la caisse de retraite constituée en partie par les retraités n'est pas utilisée pour subventionner les cotisations futures des travailleurs.»

Toutefois, Radio-Canada a appris que le gouvernement du Qué-

bec ne souhaitait pas utiliser la même méthode de calcul que les actuaires qui ont réalisé l'étude pour le compte des associations de retraités.

Résultat, un comité *ad hoc*, mis sur pied à la suite de pressions, et qui devait présenter un état de la situation au gouvernement, est paralysé. Des retraités croient qu'un certain nombre de membres souhaite orienter les conclusions pour éviter au gouvernement de répondre favorablement à leur demande.

«C'est notre argent, ce n'est pas l'argent du grand public», a déclaré à Radio-Canada le retraité Robert De Bloies.

De son côté, le Conseil du trésor a commandé deux autres rapports sur la situation des retraités, mais n'en a pas encore divulgué les résultats.